



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° 2021/007**

24 NOVEMBRE 2021

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 NOVEMBRE 2021**

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	5 GRANET Jean-Pierre	8 HABRIAS Fabien
3 DUCHAMBON Jean	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DARDILHAC Annie	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	18 CLUZEAU Pascal	25 GERBAUD Alex
12 BEAUDET Hervé	19 COINDEAU Lucien	26 GOURAUD Thierry
13 BEIGE Laurence	20 COQUILLAUD Edouard	27 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHABAUD Mireille	21 COUCAUD Nadège	28 LATHIERE Claudine
15 CHAMINADE Fabrice	22 CROCI Eliane	
16 CHAZELAS Laurence	23 DESROCHES Bernadette	
17 CHAZELLE Anne-Sophie	24 FAVRAUD Alain	

PROCURATIONS		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire		
LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire		

EXCUSÉES		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
MURA Laure, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/239 – COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES N°8 « DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE » ET N°10 « SPORTS ET LOISIRS » MODIFICATION

Considérant la délibération n° 2020/128 relative à la composition des commissions communautaires, dans le respect de l'article L5211-40-1 du code général des collectivités territoriales,

Le président propose de modifier la composition :

- de la 8^{ème} commission communautaire « développement touristique » comme suit :
. suppléant : Laure MURA en lieu et place de Joëlle PICHON,
- de la 10^{ème} commission communautaire « sports et loisirs » comme suit :
. titulaire : Laure MURA en lieu et place de Joëlle PICHON.

REÇU EN PREFECTURE

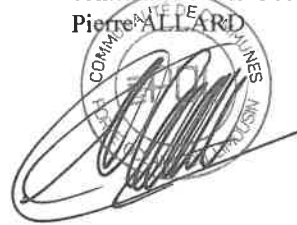
le 25/11/2021

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- ADOPTE les modifications de la composition de la 8^{ème} commission communautaire « développement touristique » et de la 10^{ème} commission communautaire « sports et loisirs », telle que présentées ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2021
Région Nouvelle-Aquitaine
99_DE-087-200059400-20211124-2021_200-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	5 GRANET Jean-Pierre	8 HABRIAS Fabien
3 DUCHAMBON Jean	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DARDILHAC Annie	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	18 CLUZEAU Pascal	25 GERBAUD Alex
12 BEAUDET Hervé	19 COINDEAU Lucien	26 GOURAUD Thierry
13 BEIGE Laurence	20 COQUILLAUD Edouard	27 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHABAUD Mireille	21 COUCAUD Nadège	28 LATHIERE Claudine
15 CHAMINADE Fabrice	22 CROCI Eliane	29 MURA Laure
16 CHAZELAS Laurence	23 DESROCHES Bernadette	
17 CHAZELLE Anne-Sophie	24 FAVRAUD Alain	

PROCURATIONS		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire		
LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire		

EXCUSÉES		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/240 – CONVENTION DE MISES A DISPOSITION D'AGENTS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN ET LA VILLE DE SAINT-JUNIEN

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu l'avis du comité technique du 28 septembre 2021,
Considérant que la mise à disposition réciproque de certains agents entre la ville de Saint-Junien et la communauté de communes Porte Océane du Limousin revêt un caractère déterminant, notamment en raison de la mise en commun de savoir-faire et d'expertises dans des domaines indispensables, supports aux services publics et à leurs développements,
Considérant qu'à la fois techniques et stratégiques, les moyens mis en œuvre participent activement à l'obligation de résultat qui s'impose aux collectivités territoriales, en respectant un cadre réglementaire, tout ceci dans un contexte très évolutif,

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/11/2021

Direction Générale de la Préfecture

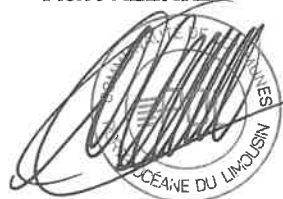
93_DE-087-200894 00-20211124-2021_240-DE

Le conseil communautaire,
Après délibération,

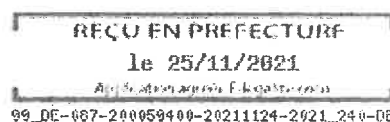
- APPROUVE les termes de la convention de mises à disposition d'agents entre la communauté de communes Porte Océane du Limousin et la ville de Saint-Junien,
- AUTORISE le président à signer la convention ainsi que les avenants y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	5 GRANET Jean-Pierre	8 HABRIAS Fabien
3 DUCHAMBON Jean	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DARDILHAC Annie	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	18 CLUZEAU Pascal	25 GERBAUD Alex
12 BEAUDET Hervé	19 COINDEAU Lucien	26 GOURAUD Thierry
13 BEIGE Laurence	20 COQUILLAUD Edouard	27 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHABAUD Mireille	21 COUCAUD Nadège	28 LATHIERE Claudine
15 CHAMINADE Fabrice	22 CROCI Eliane	29 MURA Laure
16 CHAZELAS Laurence	23 DESROCHES Bernadette	
17 CHAZELLE Anne-Sophie	24 FAVRAUD Alain	

PROCURATIONS		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire		
LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire		

EXCUSÉES		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/241 – CONVENTION DE MISES A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN ET LA VILLE DE SAINT-JUNIEN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-4-1,
Vu le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif aux modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2015, arrétant les statuts de la communauté de communes et précisant ses compétences et son régime fiscal,
Vu les avis favorables des comités techniques de la communauté de communes Porte Océane du Limousin et de la commune de Saint-Junien en date du 28 septembre 2021,
Considérant que, conformément à l'article L5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales, la mise à disposition temporaire et partielle par la ville de Saint-Junien à la communauté de communes de certains de ses services, et réciproquement, pour la réalisation de certaines missions présente un intérêt certain dans le cadre d'une bonne organisation des services,

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/11/2021

98_DE-067-20059408-20211124-2021_241-DE

Considérant qu'à la fois techniques et stratégiques, les moyens mis en œuvre participent activement à l'obligation de résultat qui s'impose aux collectivités territoriales,

Considérant que la mise en œuvre de services partagés entre la ville de Saint-Junien et la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour les services énumérés ci-dessous revêt un caractère déterminant, notamment en raison de la mise en commun de savoir-faire et d'expertises dans ces domaines indispensables :

- CA DAO SIG,
- accueil/secrétariat/assistance administrative,
- voirie,
- espaces verts,
- parc auto,
- bâtiment,

Dès lors, il y a lieu de définir par voie de convention les conditions de la mise à disposition partielle et temporaire des services techniques de la ville de Saint-Junien et de la communauté de communes, intervenants de façon partagée au profit de l'une ou l'autre collectivité

Le conseil communautaire,

Après délibération,

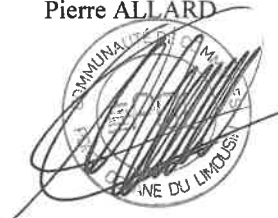
- APPROUVE les termes de la convention de mises à disposition de services entre la communauté de Communes Porte Océane du Limousin et la ville de Saint-Junien,

- AUTORISE le président à signer la convention ainsi que les avenants y afférents.

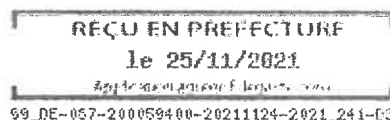
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	5 GRANET Jean-Pierre	8 HABRIAS Fabien
3 DUCHAMBON Jean	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DARDILHAC Annie	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	18 CLUZEAU Pascal	25 GERBAUD Alex
12 BEAUDET Hervé	19 COINDEAU Lucien	26 GOURAUD Thierry
13 BEIGE Laurence	20 COQUILLAUD Edouard	27 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHABAUD Mireille	21 COUCAUD Nadège	28 LATHIERE Claudine
15 CHAMINADE Fabrice	22 CROCI Eliane	29 MURA Laure
16 CHAZELAS Laurence	23 DESROCHES Bernadette	
17 CHAZELLE Anne-Sophie	24 FAVRAUD Alain	

PROCURATIONS		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire		
LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire		

EXCUSÉES		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/242 – DETERMINATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sur proposition du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article 5214-16,

Vu la délibération relative à l'intérêt communautaire en date du 17 décembre 2020,

Vu les statuts en date du 17 décembre 2020,

Considérant la nécessité de modifier l'intérêt communautaire découlant de nos statuts et notamment son article 1^{er} point 2,

Le conseil communautaire a décidé :

ARTICLE 1^{ER} :

Relèvent de l'intérêt communautaire les composantes suivantes de la compétence :

1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Aide technique pour l'instruction du droit des sols des communes de la communauté de communes, y compris sur un territoire plus élargi que celui de l'EPCI

2. DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUE

- l'aide à l'immobilier d'entreprise sur l'ensemble du territoire intercommunal suivant le règlement approuvé par le conseil communautaire

Les autres actions relatives au commerce et au soutien aux activités commerciales hors des zones d'activités demeurent une compétence communale.

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES RELEVANT DE L'ARTICLE 5214-16 du CGCT

1. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

a. Sites naturels remarquables

- *Préservation, promotion et animation de sites naturels remarquables*
 - Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Astroblème Rochechouart-Chassenon

b. Territoire durable et éco-responsable

- *Encourager, développer, soutenir le développement durable dans les actions publiques et dans les comportements citoyens*
 - Réalisation et suivi d'un agenda 21

2. CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Voirie : un enjeu de sécurité, d'attractivité communale et de solidarité intercommunale

- *Création, aménagement et entretien des voies communales situées au-delà des panneaux d'entrée d'agglomération pour toutes les communes membres de la communauté de communes.*
- *Entretien et aménagement des voiries créées dans le cadre des opérations liées à l'exercice de la compétence économique et des voiries desservant directement des équipements structurants communautaires*

3. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS d'intérêt communautaire

a. Développement de l'action culturelle et mémorielle dans l'espace communautaire

- *Développer une action publique culturelle de proximité et de qualité pour tous par le moyen d'un EPCC*
 - Adhésion à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Vienne-Glane pour les équipements transférés à l'EPCC (centre culturel à Saint-Junien et pôle cinématographique à Saint-Junien)
 - Equipement et entretien du centre culturel à Saint-Junien et du pôle cinématographique de Saint-Junien par la communauté de communes
- *Valorisation scientifique du phénomène météorique*
 - Création, aménagement, entretien et gestion du Centre de Recherche sur les Impacts à Rochechouart (CRIR)
- *Construire un droit pour tous à l'apprentissage de la musique*
 - Création, entretien et gestion du conservatoire de musique à rayonnement intercommunal
 - Intervention musicale en milieu scolaire et durant les temps d'activité périscolaire

b. Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire

- *Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs considérés comme pôle structurant ou d'équilibre communautaire*
 - Entretien et gestion de l'ensemble du centre aqua-récréatif.
 - Entretien et gestion d'un complexe sportif à Oradour-sur-Glane
 - Entretien et gestion de la base VTT de Saint-Martin-de-Jussac
 - Création, équipement, entretien et gestion d'une base nautique à Saint-Victurien.
- *Egalité entre les enfants scolarisés sur le territoire pour l'accès à des équipements communautaires*
 - Transport dans le temps scolaire des enfants du premier degré lié à l'activité du centre aqua-récréatif
 - Transport dans le temps scolaire des enfants du premier degré du territoire, lié à l'activité de la base VTT.

4. ACTION SOCIALE INTERCOMMUNALE

- *Solidarité à destination de certains publics en difficulté sur l'espace communautaire*
 - Prise en charge de chantier d'insertion
 - Gestion, entretien et équipement d'une épicerie solidaire intercommunale
- *Soutenir les actions citoyennes en faveur de la cohésion sociale et territoriale*
- *Soutenir les actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie et du développement durable du territoire*
 - Soutenir et participer au projet de convention d'utilité sociale mené par l'office public Saint-Junien Habitat (habitat adapté, réhabilitation de friches intercommunales, actions en lien avec l'agenda 21 ...)

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/11/2021

Appréhensions Florentin.com

99_DE-007-200059400-20211124-2021_242-DE

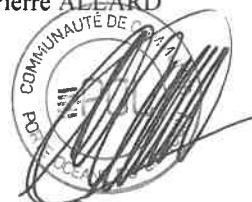
ARTICLE 2 :

La présente délibération entre en vigueur à compter de sa publication ou affichage ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'État dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement et peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de cette date.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée
exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2021

2021-11-25 14:00:00

99_DE-007-20050400-20211124-2021_252-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

3 DUCHAMBON Jean

4 DARDILHAC Annie

5 GRANET Jean-Pierre

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 BEAUDET Hervé

13 BEIGE Laurence

14 CHABAUD Mireille

15 CHAMINADE Fabrice

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DESROCHES Bernadette

24 FAVRAUD Alain

25 GERBAUD Alex

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 LATHIERE Claudine

29 MURA Laure

PROCURATIONS

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire

LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président

SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire

EXCUSÉES

BALLAY Christine, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/243 – FEDERATION DE LA CHATAIGNERAIE LIMOUSINE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE SUIVI DU PROGRAMME LEADER

Vu les statuts de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine,

Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Porte Océane du Limousin du 17 décembre 2020,

Vu le courrier en date du 17 décembre 2020 adressé par le président de Porte Océane du Limousin au président de la Châtaigneraie Limousine,

Il est exposé :

En fin d'année dernière et conformément aux arbitrages pris lors de la création du syndicat « Charente e Limousin », les communautés de communes Porte Océane du Limousin et Ouest Limousin ont fait part de leur souhait de se retirer de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine.

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/11/2021

44100 - BOURGNEUF-LE-VALENTIN

99_DE-087-200058400-20211124-2021_243-DE

Au cours de l'année 2021, plusieurs réunions de travail ont permis de préparer ce départ, aussi bien pour ne pas pénaliser le fonctionnement de la Châtaigneraie Limousine, que pour assurer la pérennité du suivi de certains dossiers.

Ainsi, il est apparu préférable que le suivi de la contractualisation LEADER, actuellement assuré par la Châtaigneraie Limousine et dont la programmation actuelle a été prolongée jusqu'en 2025, reste confié aux techniciens actuellement en charge de ce dossier. Ces crédits européens LEADER contribuent en effet au financement de nombreux projets communaux et intercommunaux (Cité du Cuir, réfection de la scénographie de la maison de la réserve, borne numérique à Rochechouart...). La prochaine programmation LEADER sera assurée dans le cadre du syndicat « Charente e Limousin ».

Le projet de convention en annexe permet de moduler la contribution financière de la CC POL à l'activité d'animation et d'instruction des dossiers LEADER par la Châtaigneraie Limousine jusqu'à fin 2023. Le travail correspondant aux demandes de paiement qui pourraient intervenir en 2024 fera l'objet d'une facturation spécifique, basée sur le temps consacré à leur traitement.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

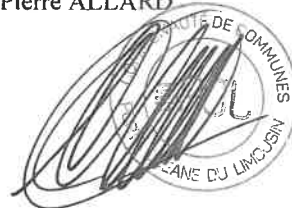
- AUTORISE le président à signer la présente convention avec la Fédération de la Châtaigneraie Limousine.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2021
95_DE-087-200050400-20211124-2021_243-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	5 GRANET Jean-Pierre	8 HABRIAS Fabien
3 DUCHAMBON Jean	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DARDILHAC Annie	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	18 CLUZEAU Pascal	25 GERBAUD Alex
12 BEAUDET Hervé	19 COINDEAU Lucien	26 GOURAUD Thierry
13 BEIGE Laurence	20 COQUILLAUD Edouard	27 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHABAUD Mireille	21 COUCAUD Nadège	28 LATHIERE Claudine
15 CHAMINADE Fabrice	22 CROCI Eliane	29 MURA Laure
16 CHAZELAS Laurence	23 DESROCHES Bernadette	
17 CHAZELLE Anne-Sophie	24 FAVRAUD Alain	

PROCURATIONS		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire		
LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire		

EXCUSÉES		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/244 – WEBENCHERES

VENTE DE MATERIEL D'UNE VALEUR SUPERIEUR A 4600 €

Considérant que la communauté de communes Porte Océane du Limousin procède régulièrement au renouvellement de ses biens mobiliers, en vue de maintenir ses équipements au meilleur niveau de fonctionnement, tant pour les services rendus à ses administrés que pour les agents ou autres usagers qui en sont les utilisateurs,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en vente ces biens dans les conditions optimales de transparence et de traçabilité, tant par la détermination des prix d'acquisition que par la désignation des acquéreurs, elle a recours à une plate-forme de courtage par internet appelée Webencheres,

Considérant que la décision de mettre en vente des biens mobiliers d'une valeur nominale inférieure à 4600,00 € relève de la compétence de Monsieur le Président, ces ventes feront l'objet d'une information au conseil communautaire au titre des décisions prises,

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2021

Considérant que s'agissant des biens mobiliers d'une valeur égale ou supérieure à 4600,00 € la mise en vente nécessite l'autorisation préalable du conseil communautaire,

Les biens susceptibles d'être concernés par cette autorisation sont les suivants :

Matériel	Numéro inventaire	Prix de vente
Tracteur Renault ERGOS + épareuse	200200017	24000 €
Renault Premium BOM SEMAT	200800006	7387 €

Le conseil communautaire,
Après délibération,

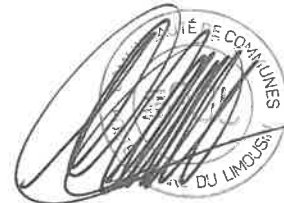
- ACCEPTE la mise en vente des véhicules et matériels désignés ci-dessus,
- DIT que les produits des ventes ainsi réalisées, seront affectés aux budgets concernés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



RECU EN PREFECTURE

Le 25/11/2021

Application de la loi n° 2015-1718

99_DE-057-2000594 00-26211124-2021_244-F2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	5 GRANET Jean-Pierre	8 HABRIAS Fabien
3 DUCHAMBON Jean	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DARDILHAC Annie	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	18 CLUZEAU Pascal	25 GERBAUD Alex
12 BEAUDET Hervé	19 COINDEAU Lucien	26 GOURAUD Thierry
13 BEIGE Laurence	20 COQUILLAUD Edouard	27 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHABAUD Mireille	21 COUCAUD Nadège	28 LATHIERE Claudine
15 CHAMINADE Fabrice	22 CROCI Eliane	29 MURA Laure
16 CHAZELAS Laurence	23 DESROCHES Bernadette	
17 CHAZELLE Anne-Sophie	24 FAVRAUD Alain	

PROCURATIONS		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire		
LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire		

EXCUSÉES		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/245 - BUDGET GENERAL DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n °2021/085 du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget général en investissement et en fonctionnement afin :

- d'apurer le compte 1069 dans le cadre du passage à la M57 au 1^{er} janvier 2022. Celui-ci se traduit par une dépense en investissement (article 1068) pour un montant de 1 200 €. Le chapitre 10 sera alimenté par un virement de crédits du chapitre 23 ;
- d'augmenter les crédits au chapitre 20 de 6 000 € par un virement du chapitre 23, en effet le montant de l'étude de faisabilité de mise en sécurité de la friche industrielle Quai des Mégisseries s'avère supérieur au montant prévu au budget primitif ;

- d'abonder l'opération n°114 « base de loisirs » à hauteur de 40 000 € par un virement de crédits du chapitre 23, afin de prévoir les révisions et actualisations de prix ;
- d'augmenter le chapitre 012 à hauteur de 47 000 € car il est nécessaire de réévaluer les charges relatives aux personnels contractuels ainsi que la cotisation pour l'assurance statutaire. Il sera abondé par un virement du chapitre 014 pour 14 000 € et du chapitre 65 à hauteur de 3 900 €. Les dépenses de fonctionnement sont augmentées de 29 100 € ;
- d'augmenter les recettes d'une part au chapitre 013 pour 3 000 € correspondant à des remboursements complémentaires sur rémunérations et d'autre part, au chapitre 75 à hauteur de 26 100 € correspondant à des loyers non prévus au budget primitif ;

La section de fonctionnement s'équilibre alors à 21 075 861 €.

L'ensemble des modifications proposées peut se résumer comme suit :

Section de Fonctionnement Dépenses			
Chapitre	BP 2021	DM 1	Après DM
012	4 600 600 €	+ 47 000 €	4 647 600 €
014	6 011 700 €	- 14 000 €	5 997 700 €
65	2 612 700 €	- 3 900 €	2 608 800 €
Total Section	21 046 761 €	+ 29 100 €	21 075 861 €

Section de Fonctionnement Recettes			
Chapitre	BP 2021	DM 1	Après DM
013	10 000 €	+ 3 000	13 000 €
75	322 600	+26 100 €	348 700 €
Total Section	21 046 761 €	+ 29 100 €	21 075 861 €

Section d'Investissement Dépenses			
Chapitre	BP 2021	DM 1	Après DM
10	0 €	+ 1 200 €	1 200 €
20	42 000 €	+6 000 €	48 000 €
Op° 114	1 418 283 €	+40 000 €	1 458 823 €
23	1 834 579 €	- 1 200 € - 6 000 € - 40 000 €	1 787 379 €
Total Section	11 354 327 €	0 €	11 354 327 €

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE d'approuver les augmentations de crédits au sein de la section de fonctionnement et les virements de crédits au sein de la section d'investissement tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	5 GRANET Jean-Pierre	8 HABRIAS Fabien
3 DUCHAMBON Jean	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DARDILHAC Annie	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	18 CLUZEAU Pascal	25 GERBAUD Alex
12 BEAUDET Hervé	19 COINDEAU Lucien	26 GOURAUD Thierry
13 BEIGE Laurence	20 COQUILLAUD Edouard	27 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHABAUD Mireille	21 COUCAUD Nadège	28 LATHIERE Claudine
15 CHAMINADE Fabrice	22 CROCI Eliane	29 MURA Laure
16 CHAZELAS Laurence	23 DESROCHES Bernadette	
17 CHAZELLE Anne-Sophie	24 FAVRAUD Alain	

PROCURATIONS		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire		
LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire		

EXCUSÉES		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/246 - BUDGET ATELIERS RELAIS DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n °2021/090 du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget ateliers relais en section de fonctionnement afin prévoir des crédits au chapitre 67.
En effet, une régularisation des loyers entre l'entreprise CMMI et son repreneur Nouveaux Etablissements CMMI nécessite une annulation de titres émis sur exercices antérieurs.

Le chapitre 67 sera abondé par le chapitre 011 à hauteur de 2 500 €.

L'ensemble des modifications proposées peut se résumer comme suit :

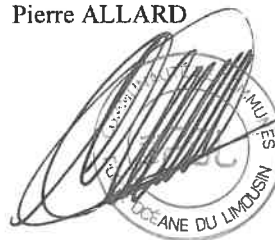
Section de Fonctionnement Dépenses			
Chapitre	BP 2021	DM 1	Après DM
011	12 500 €	- 2 500 €	10 000 €
67	0 €	+ 2 500 €	2 500 €
Total Section	85 500 €	0 €	85 500 €

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE d'approuver les virements de crédits au sein de la section de fonctionnement tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2021
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
24 DE-037-200659400-20211124-2021_246-BC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	5 GRANET Jean-Pierre	8 HABRIAS Fabien
3 DUCHAMBON Jean	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DARDILHAC Annie	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	18 CLUZEAU Pascal	25 GERBAUD Alex
12 BEAUDET Hervé	19 COINDEAU Lucien	26 GOURAUD Thierry
13 BEIGE Laurence	20 COQUILLAUD Edouard	27 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHABAUD Mireille	21 COUCAUD Nadège	28 LATHIERE Claudine
15 CHAMINADE Fabrice	22 CROCI Eliane	29 MURA Laure
16 CHAZELAS Laurence	23 DESROCHES Bernadette	
17 CHAZELLE Anne-Sophie	24 FAVRAUD Alain	

PROCURATIONS		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire		
LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire		

EXCUSÉES		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/247 - BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2021/088 du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif,
Vu la délibération n°2021/134 du 3 juin 2021 portant décision modificative n°1,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget assainissement afin de prévoir des crédits pour la régularisation des écritures d'amortissements des subventions,
Le chapitre 040 en dépenses d'investissement sera abondé de 181 400 € par un virement de crédits du chapitre 21, en conséquence le chapitre 042 en recettes de fonctionnement sera augmenté de la même somme.
Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, les dépenses seront augmentées à hauteur de cette recette complémentaire et réparties sur le chapitre 67 pour 20 000 €, le chapitre 012 pour 50 000 € et sur le chapitre de 011 pour 111 400 €.
L'ensemble des modifications proposées peut se résumer comme suit :

Section d'Investissement Dépenses

Chapitre	BP 2021	DM 2	Après DM
21	445 609 €	-181 400 €	264 209 €
040	95 000 €	+ 181 400 €	276 400 €
Total Section	1 169 272 €	0 €	1 169 272 €

Section de Fonctionnement Recettes

Chapitre	BP 2021	DM 2	Après DM
042	95 000 €	+ 181 400 €	276 400 €
Total Section	1 903 893 €	+ 181 400 €	2 085 293 €

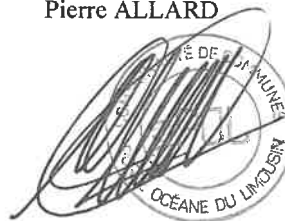
Chapitre	BP 2021	DM 2	Après DM
011	495 300 €	+ 111 400 €	606 700 €
012	424 000 €	+50 000 €	474 000 €
67	40 000 €	+20 000 €	60 000 €
Total Section	1 903 893 €	+ 181 400 €	2 085 293 €

Le conseil communautaire,
Après délibération,

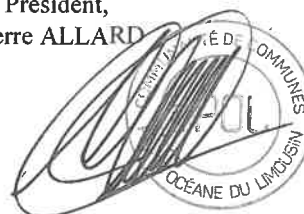
- DECIDE d'approuver le virement de crédits au sein de la section de d'investissement ainsi que l'augmentation de crédits en section de fonctionnement tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PRÉFECTURE
le 25/11/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

3 DUCHAMBON Jean

4 DARDILHAC Annie

5 GRANET Jean-Pierre

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 BEAUDET Hervé

13 BEIGE Laurence

14 CHABAUD Mireille

15 CHAMINADE Fabrice

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DESROCHES Bernadette

24 FAVRAUD Alain

25 GERBAUD Alex

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 LATHIERE Claudine

29 MURA Laure

PROCURATIONS

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire

LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président

SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire

EXCUSÉES

BALLAY Christine, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2021/248 – BUDGET SPANC
DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n 2021/089 du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget SPANC en section de fonctionnement, afin de prévoir les crédits relatifs à l'exécution d'un protocole transactionnel,
Le chapitre 67 sera augmenté de 9 200 € et le chapitre 012 sera diminué d'autant.

L'ensemble des modifications proposées peut se résumer comme suit :

Section de Fonctionnement Dépenses			
Chapitre	BP 2021	DM 2	Après DM
012	34 000 €	- 9 200 €	24 800 €

REÇU EN PRÉFECTURE
le 25/11/2021
Mairie de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin
99_DE-097-20059400-20211124-2021_248-DF

67	1 000 €	+ 9 200 €	10 200 €
Total Section	48 339 €	0	48 339 €

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE d'approuver le virement de crédits au sein de la section de fonctionnement tel que résumé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2021

Appréhension des documents

99_0E-067-200059400-20211124-2021_246-0E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

3 DUCHAMBON Jean

4 DARDILHAC Annie

5 GRANET Jean-Pierre

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 BEAUDET Hervé

13 BEIGE Laurence

14 CHABAUD Mireille

15 CHAMINADE Fabrice

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DESROCHES Bernadette

24 FAVRAUD Alain

25 GERBAUD Alex

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 LATHIERE Claudine

29 MURA Laure

PROCURATIONS

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire

LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président

SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire

EXCUSÉES

BALLAY Christine, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/249 - BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT DUREES D'AMORTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2321-2 27° et R2321-1,

M. le Président rappelle que l'amortissement est obligatoire pour tous les services publics industriels et commerciaux, et que cette technique comptable permet de constater chaque année de manière forfaitaire la dépréciation des biens et ainsi de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Ce procédé permet de faire apparaître au bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Il précise que la base de calcul de l'amortissement est le coût HT d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation étant donné que les budgets eau et assainissement sont assujettis à la TVA.

L'instruction budgétaire et comptable M49 préconise un amortissement linéaire des immobilisations.

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/11/2021

M le Président propose, compte tenu des durées indicatives d'amortissement indiquées dans l'instruction budgétaire et comptable M49, de fixer les durées d'amortissement en fonction des catégories de biens comme suit :

Natures des immobilisations	Durées d'amortissement
Immobilisations incorporelles : frais d'études ou d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Immobilisations incorporelles : logiciels	2 ans
Réseaux d'assainissement	60 ans
Stations d'épuration (ouvrages lourds)	40 ans
Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) Ouvrages courants (bassins de décantation, d'oxygénation, ...)	20 ans
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau	60 ans
Installations de traitement de l'eau potable (hors génie civil et régulation)	20 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installation de ventilation	5 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, ...)	2 ans
Bâtiments durables	50 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Mobiliers	10 ans
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	6 ans
Matériel informatique	3 ans
Engins de travaux publics	8 ans
Véhicules légers	5 ans
Biens de faible valeur < 1 000 €	1 an

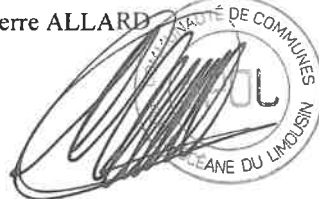
Il est précisé que les subventions d'équipement perçues s'amortiront au même rythme que l'équipement concerné.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE d'appliquer la méthode d'amortissement linéaire pour les immobilisations des budgets eau et assainissement,
- DECIDE d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessus,
- CHARGE le président de faire le nécessaire auprès du comptable assignataire pour l'exécution la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	5 GRANET Jean-Pierre	8 HABRIAS Fabien
3 DUCHAMBON Jean	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DARDILHAC Annie	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	18 CLUZEAU Pascal	25 GERBAUD Alex
12 BEAUDET Hervé	19 COINDEAU Lucien	26 GOURAUD Thierry
13 BEIGE Laurence	20 COQUILLAUD Edouard	27 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHABAUD Mireille	21 COUCAUD Nadège	28 LATHIERE Claudine
15 CHAMINADE Fabrice	22 CROCI Eliane	29 MURA Laure
16 CHAZELAS Laurence	23 DESROCHES Bernadette	
17 CHAZELLE Anne-Sophie	24 FAVRAUD Alain	

PROCURATIONS		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire		
LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire		

EXCUSÉES		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/250 – BUDGETS GENERAL, ORDURES MENAGERES, EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC ADMISSION EN NON-VALEUR

Considérant le courrier de M. le Trésorier en date du 22 octobre 2021 communiquant la liste des pièces irrécouvrables pour le budget général et les budgets annexes ordures ménagères, eau, assainissement et SPANC arrêtée au 22 octobre 2021,

Considérant qu'il sollicite l'admission en non-valeur des listes suivantes :

- budget général : liste n°4759660833 pour un montant de 7 317,52 €,
- budget ordures ménagères :
 - * liste n°5229530333 pour un montant de 29 623,25 €,
 - * liste n°4669390233 pour un montant de 12 401,41 €,
- budget eau : liste n°4899870533 pour un montant de 283,12 €,
- budget assainissement : liste n°4901260233 pour un montant de 209,67 €,
- budget SPANC : liste n°4770101133 pour un montant de 243,00 €,

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2021

24/11/2021 14:00:00

99_DE-087-2008534 00-20211124-2021_250-DE

Le conseil communautaire
Après délibération,

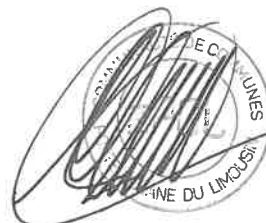
- DECIDE d'admettre en non-valeur les listes de pièces irrécouvrables suivantes :
- budget général : liste n°4759660833 pour un montant de 7 317,52 €,
 - budget ordures ménagères :
 - * liste n°5229530333 pour un montant de 29 623,25 €,
 - * liste n°4669390233 pour un montant de 12 401,41 €,
 - budget eau : liste n°4899870533 pour un montant de 283,12 €,
 - budget assainissement : liste n°4901260233 pour un montant de 209,67 €,
 - budget SPANC : liste n°4770101133 pour un montant de 243,00 €,
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6541 des budgets concernés de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
Le 25/11/2021
Appréhension des pièces

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	5 GRANET Jean-Pierre	8 HABRIAS Fabien
3 DUCHAMBON Jean	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DARDILHAC Annie	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	18 CLUZEAU Pascal	25 GERBAUD Alex
12 BEAUDET Hervé	19 COINDEAU Lucien	26 GOURAUD Thierry
13 BEIGE Laurence	20 COQUILLAUD Edouard	27 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHABAUD Mireille	21 COUCAUD Nadège	28 LATHIERE Claudine
15 CHAMINADE Fabrice	22 CROCI Eliane	29 MURA Laure
16 CHAZELAS Laurence	23 DESROCHES Bernadette	
17 CHAZELLE Anne-Sophie	24 FAVRAUD Alain	

PROCURATIONS		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire		
LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire		

EXCUSÉES		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/251 - BUDGET ORDURES MENAGERES EFFACEMENT DE DETTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que M. le Trésorier de Saint-Junien a informé M. le Président de la CCPOL qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de certains titres de recettes suite à des liquidations judiciaires avec clôture pour insuffisance d'actif ou à des décisions d'effacement de dette dans le cadre d'une procédure de surendettement,
L'extinction de créances concerne les exercices 2013 à 2021 pour un montant total de 5 941,36 € dont le détail est le suivant :

N° dossier	Motif	Nature de la créance	Exercice	Montant
28/2021	Insuffisance d'actif	Redevance om	2017 à 2019	762,42 €
29/2021	Surendettement	Redevance om	2017 à 2019	1 393,46 €
30/2021	Insuffisance d'actif	Redevance om	2018	222,25 €

31/2021	Surendettement	Redevance om	2013 à 2020	1 258,63 €
32/2021	Surendettement	Redevance om	2017 à 2020	515,35 €
33/2021	Surendettement	Redevance om	2017 à 2021	1 053,18 €
34/2021	Surendettement	Redevance om	2019 à 2020	304,50 €
35/2021	Insuffisance d'actif	Redevance om	2017	81,08 €
36/2021	Surendettement	Redevance om	2020 à 2021	202,50 €
37/2021	Insuffisance d'actif	Redevance om	2016	147,72 €
Total				5 941,36 €

Les justifications juridiques figurent aux dossiers correspondants.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE d'approuver les effacements de dettes exposés ci-dessus pour un montant total de 5 941,36 €,
- DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6542 du budget concerné de l'exercice en cours,
- AUTORISE le président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD

REÇU EN PRÉFECTURE
le 25/11/2021
Région Nouvelle-Aquitaine
99_DE-087-200059400-20211124-2021_251-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

3 DUCHAMBON Jean

4 DARDILHAC Annie

5 GRANET Jean-Pierre

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 BEAUDET Hervé

13 BEIGE Laurence

14 CHABAUD Mireille

15 CHAMINADE Fabrice

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DESROCHES Bernadette

24 FAVRAUD Alain

25 GERBAUD Alex

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 LATHIERE Claudine

29 MURA Laure

PROCURATIONS

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire

LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président

SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire

EXCUSÉES

BALLAY Christine, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/252 - BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT EFFACEMENT DE DETTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que M. le Trésorier de Saint-Junien a informé M. le Président de la CCPOL qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de certains titres de recettes suite à des liquidations judiciaires avec clôture pour insuffisance d'actif ou à des décisions d'effacement de dette dans le cadre d'une procédure de surendettement,

L'extinction de créances représente un montant total de 2 222,62 € dont le détail est le suivant :

Date	Dossier	Motif	Nature de la créance	HT	TVA	TTC	
01/06/2021	330 829 4805 SUR MG	Surendettement	Redevance Assainissement	101,29	10,13	111,42	
05/05/2021	334 596 2474 LJ RD	Surendettement	Redevance Assainissement	43,15	4,32	47,47	
15/07/2021	430 090 4815 SUR BC	Surendettement	Redevance Assainissement	130,01	12,99	143,00	
06/05/2021	339 610 8461 SUR DJ	Surendettement	Redevance Assainissement	49,34	4,94	54,28	
12/03/2020	338 299 7783 SUR DKA	Surendettement	Redevance Assainissement	85,79	8,58	94,37	
22/09/2020	337 096 1691 RC SUR	Surendettement	Redevance Assainissement	113,36	11,34	124,70	
22/09/2020	338 359 6662 CC SUR	Surendettement	Redevance Assainissement	42,43	4,25	46,68	
16/02/2021	334 950 5528 SUR PMWB	Surendettement	Redevance Assainissement	173,72	17,36	191,08	
		Sous Total	Assainissement	739,09	73,91	813,00	
Date	Dossier	Motif	Nature de la créance	HT	TVA	TTC	
06/05/2021	338 346 5431 SUR AR	Surendettement	Vente d'eau	400,16	22,02	422,18	
01/06/2021	330 829 4805 SUR MG	Surendettement	Vente d'eau	132,72	7,68	140,40	
05/05/2021	334 596 2474 LJ RD	Surendettement	Vente d'eau	55,40	2,60	58,00	
15/07/2021	430 090 4815 SUR BC	Surendettement	Vente d'eau	119,97	6,76	126,73	
06/05/2021	339 610 8461 SUR DJ	Surendettement	Vente d'eau	93,64	5,72	99,36	
12/03/2020	338 299 7783 SUR DKA	Surendettement	Vente d'eau	104,69	6,11	110,80	
22/09/2020	337 096 1691 RC SUR	Surendettement	Vente d'eau	146,48	8,49	154,97	
22/09/2020	338 359 6662 CC SUR	Surendettement	Vente d'eau	65,64	3,72	69,36	
16/02/2021	334 950 5528 SUR PMWB	Surendettement	Vente d'eau	215,28	12,54	227,82	
dont Pollution		150,00	Sous Total	Eau	1 333,98	75,64	1 409,62
dont Modernisation		66,39					

TOTAL GENERAL	2 222,62
----------------------	-----------------

Les justifications juridiques figurent aux dossiers correspondants.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE d'approuver les effacements de dettes exposés ci-dessus pour un montant total de 2 222,62 €,
- DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6542 des budgets concernés de l'exercice en cours,
- AUTORISE le président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte-Océane du Limousin,
Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

3 DUCHAMBON Jean

4 DARDILHAC Annie

5 GRANET Jean-Pierre

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 BEAUDET Hervé

13 BEIGE Laurence

14 CHABAUD Mireille

15 CHAMINADE Fabrice

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DESROCHES Bernadette

24 FAVRAUD Alain

25 GERBAUD Alex

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 LATHIERE Claudine

29 MURA Laure

PROCURATIONS

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire

LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président

SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire

EXCUSÉES

BALLAY Christine, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/253 – ACQUISITION D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA COMMANDE AUPRES D'UNE CENTRALE D'ACHAT

Considérant les crédits inscrits au budget annexe des ordures ménagères affectés à l'acquisition d'une benne et lève-conteneurs pour la collecte des ordures ménagères,

Considérant le descriptif des besoins, les caractéristiques techniques du véhicule avec ses équipements consignés dans un cahier des charges par les services,

Considérant les conditions de recours à une centrale d'achat prévues par les dispositions des articles L2113-2 et L2113-4 du code de la commande publique,

Considérant la proposition formulée par l'UGAP, dont le siège social est à Marne-la-vallée (77 444), qui répond aux exigences techniques du cahier des charges pour un montant global hors taxes de 186 830.82 € (224 098.98 € TTC),

Considérant les mentions de l'article 4 de la délibération du conseil communautaire en séance du 11 juillet 2020 limitant à 90 000 € HT les délégations de signature au président pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres,

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter la proposition technique et financière formulée par l'UGAP, et d'autoriser le président à signer la lettre de commande liée à l'acquisition d'une benne à ordures ménagères.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- AUTORISE le président à signer et à notifier la lettre de commande pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères d'un montant global hors taxes de 186 830.82 €,
- CONSTATE l'inscription des crédits au budget annexe des ordures ménagères de l'exercice en cours, compte 21.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2021

Agglo. de la Vallée de la Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

3 DUCHAMBON Jean

4 DARDILHAC Annie

5 GRANET Jean-Pierre

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 BEAUDET Hervé

13 BEIGE Laurence

14 CHABAUD Mireille

15 CHAMINADE Fabrice

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DESROCHES Bernadette

24 FAVRAUD Alain

25 GERBAUD Alex

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 LATHIERE Claudine

29 MURA Laure

PROCURATIONS

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire

LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président

SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire

EXCUSÉES

BALLAY Christine, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/254 – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES SARL LE BŒUF ROUGE

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 relative à la réorganisation des compétences des collectivités territoriales en matière d'immobilier d'entreprises,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1511-1 et suivants et R1511-4 et suivants,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII) adopté par délibération de l'assemblée plénière du conseil régional Nouvelle Aquitaine le 19 décembre 2016,

Vu le régime n° SA 40 453 relatif aux aides en faveur des PME,

Considérant la compétence développement et aménagement économique de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Vu la délibération de la communauté de communes Porte Océane du Limousin du 28 septembre 2017 n°2017/261 délégrant la compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise au département de la Haute-Vienne,

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2021

Appréciation des Elected

99_DE-087-200824 00-20211124 2021_254-DE

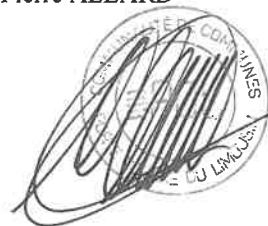
Vu la délibération de la communauté de communes Porte Océane du Limousin du 27 novembre 2018 n°2018/258 portant adoption du règlement d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises,
Vu les délibérations de la communauté de communes Porte Océane du Limousin des 19 novembre 2020 et 8 avril 2021 validant les dispositions relatives au dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises du secteur tourisme,
Considérant la demande de financement déposée par la SARL Le Bœuf Rouge pour un projet immobilier (réhabilitation de l'hôtel restaurant Le Bœuf Rouge) situé en centre-ville à Saint-Junien, d'un montant subventionnable de 176 835 € HT, plafonné à 133 333 € HT,
Considérant que cet investissement sera porté par la SARL Le Bœuf Rouge,
Considérant l'instruction de cette demande réalisée par l'Agence Technique Départementale 87 pour le compte du Département de la Haute-Vienne,
Considérant que conformément aux règlements précités, une aide de 30 % peut être apportée à l'entreprise (28 % pris en charge par le Département de la Haute-Vienne et 2 % pris en charge par la CCPOL), pour une subvention plafonnée à 40 000 €,
Considérant le projet de convention, annexé à la présente délibération, entre la communauté de communes Porte Océane du Limousin, le Département de la Haute-Vienne et la SARL le bœuf rouge,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 2 667 € pour soutenir le projet immobilier de réhabilitation de l'hôtel restaurant Le Bœuf Rouge,
- DIT que ce montant sera versé au Département de la Haute-Vienne qui se chargera ensuite de verser l'intégralité de la subvention (40 000 €) à la SARL Le Bœuf Rouge,
- AUTORISE le président à signer la convention avec le Département de la Haute-Vienne et la SARL Le Bœuf Rouge et à réaliser toute autre démarche permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



RÉÇU EN PREFECTURE
Le 25/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	5 GRANET Jean-Pierre	8 HABRIAS Fabien
3 DUCHAMBON Jean	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DARDILHAC Annie	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	18 CLUZEAU Pascal	25 GERBAUD Alex
12 BEAUDET Hervé	19 COINDEAU Lucien	26 GOURAUD Thierry
13 BEIGE Laurence	20 COQUILLAUD Edouard	27 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHABAUD Mireille	21 COUCAUD Nadège	28 LATHIERE Claudine
15 CHAMINADE Fabrice	22 CROCI Eliane	29 MURA Laure
16 CHAZELAS Laurence	23 DESROCHES Bernadette	
17 CHAZELLE Anne-Sophie	24 FAVRAUD Alain	

PROCURATIONS		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire		
LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire		

EXCUSÉES		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/255 – ZONE D'ACTIVITE DE SAINT-VICTURNIEN VENTE DE TERRAINS A JEROME BELLY

Considérant que la compétence développement et aménagement économique est inscrite dans les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,
Considérant que Monsieur Jérôme BELLY, gérant de la société Motorbike 87 (Saint-Brice-sur-Vienne), a formulé une offre d'achat à 40 000 € pour les parcelles AL 380 (121 m²), AL 384 (19 m²) et AL 388 (956 m²), sises aux Terres du Loubier à Saint-Victurnien, afin d'y installer une activité commerciale,
Considérant l'avis des domaines en date du 20 octobre 2021 estimant le bien à 50 000 €,
Considérant que la communauté de communes est propriétaire de ce bien depuis le 24 juillet 2015 et que l'offre de M. BELLY est la seule et unique offre écrite sérieuse reçue depuis ce jour par la communauté de communes,
Considérant que l'installation de M. BELLY sur ces terrains permettra de régler des difficultés de voisinage et de sécurité à son emplacement actuel à Saint-Brice-sur-Vienne,

Considérant que M. BELLY s'engage à installer une activité économique, compatible avec les entreprises riveraines existantes,

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter la vente de ces terrains à Monsieur Jérôme BELLY au prix de 40 000 €.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- ACCEPTE la vente desdits terrains au prix de 40 000 € à Monsieur Jérôme BELLY,
- DESIGNER Maître Kim, notaire à Saint-Victurnien pour rédiger l'acte authentique de vente,
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le président à mener toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer toutes pièces et tous actes nécessaires à la réalisation de cette vente,
- DIT que les crédits seront constatés au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2021

Direction Départementale de l'Équipement, de l'Énergie et de l'Économie

99_DE-087-200056400-20211124-2021_253-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	5 GRANET Jean-Pierre	8 HABRIAS Fabien
3 DUCHAMBON Jean	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DARDILHAC Annie	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	18 CLUZEAU Pascal	25 GERBAUD Alex
12 BEAUDET Hervé	19 COINDEAU Lucien	26 GOURAUD Thierry
13 BEIGE Laurence	20 COQUILLAUD Edouard	27 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHABAUD Mireille	21 COUCAUD Nadège	28 LATHIERE Claudine
15 CHAMINADE Fabrice	22 CROCI Eliane	29 MURA Laure
16 CHAZELAS Laurence	23 DESROCHES Bernadette	
17 CHAZELLE Anne-Sophie	24 FAVRAUD Alain	

PROCURATIONS		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire		
LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire		

EXCUSÉES		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/256 – AIRE DE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE A ORADOUR-SUR-GLANE ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Considérant la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et de stationnement des gens du voyage,
Considérant l'aire de stationnement d'Oradour-sur-Glane, sise au lieu-dit Les Landes, sur la parcelle AD77,
Considérant la proposition faite par le riverain de cette aire de stationnement, M. Patrick CLAUDAUD, de céder sa parcelle, cadastrée AD 80, d'une surface de 9334 m², au prix de 5 000 €,
Considérant que cette parcelle permettra l'installation de bacs pour les ordures ménagères et un accès facilité à l'aire de stationnement,
Considérant que le montant de cette transaction ne nécessite pas d'estimation du service des domaines,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE d'acquérir au prix de 5 000 euros TTC la parcelle cadastrée section AD n° 80 à Oradour-sur-Glane, d'une surface de 9334 m²,
- CHARGE Maître KIM de rédiger l'acte notarié dont les frais sont à la charge de la communauté de communes,
- AUTORISE le président à signer les documents nécessaires,
- DIT que les crédits éventuellement nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice en cours et que les recettes éventuelles seront enregistrées au budget de la communauté de communes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2021

Registre des délibérations exécutoires

99_SE--087-200059400-20211124-2021_256-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

3 DUCHAMBON Jean

4 DARDILHAC Annie

5 GRANET Jean-Pierre

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 BEAUDET Hervé

13 BEIGE Laurence

14 CHABAUD Mireille

15 CHAMINADE Fabrice

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DESROCHES Bernadette

24 FAVRAUD Alain

25 GERBAUD Alex

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 LATHIERE Claudine

29 MURA Laure

PROCURATIONS

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire

LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président

SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire

EXCUSÉES

BALLAY Christine, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/257 – CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL PROJET D'ETABLISSEMENT BILAN INTERMEDIAIRE

Le Projet d'Etablissement 2020-2025 du conservatoire à rayonnement intercommunal Jean Ferrat prévoit un certain nombre d'actions, nécessitant un phasage et des bilans d'étapes. Le premier bilan, retardé en raison de la crise sanitaire (confinements, impossibilité de tenue des réunions de concertation nécessaires), concerne notamment la communication de l'établissement, les actions de soutien et de développement du site de Rochechouart, un recensement des lieux de production, une meilleure inclusion de l'élève dans le dispositif pédagogique, etc.

Considérant la compétence « Développement de l'action culturelle et mémorielle dans l'espace communautaire » de la communauté de communes,

Vu le projet d'établissement 2020-2025 du conservatoire, adopté lors de la séance ordinaire du 28 novembre 2019,

Vu l'adoption en commission culture en date du 10 mai 2021 du bilan des actions 2021 et sa présentation aux représentants du conseil d'établissement lors de la séance du 27 septembre 2021,
Considérant la nécessité de re-phasage des actions prévues lors de la première période et le décalage induit du 1^{er} bilan d'étape,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

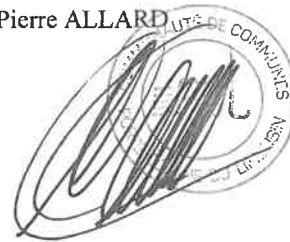
- VALIDE le bilan intermédiaire des actions 2021 et le re-phasage présenté en pièce annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU FN PREFECTURE

le 25/11/2021

Assemblées locales et départementales

99_DE-087-200059400-20211124-2021_257-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	5 GRANET Jean-Pierre	8 HABRIAS Fabien
3 DUCHAMBON Jean	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DARDILHAC Annie	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	18 CLUZEAU Pascal	25 GERBAUD Alex
12 BEAUDET Hervé	19 COINDEAU Lucien	26 GOURAUD Thierry
13 BEIGE Laurence	20 COQUILLAUD Edouard	27 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHABAUD Mireille	21 COUCAUD Nadège	28 LATHIERE Claudine
15 CHAMINADE Fabrice	22 CROCI Eliane	29 MURA Laure
16 CHAZELAS Laurence	23 DESROCHES Bernadette	
17 CHAZELLE Anne-Sophie	24 FAVRAUD Alain	

PROCURATIONS		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire		
LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire		

EXCUSÉES		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

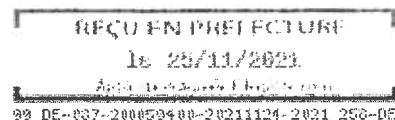
Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/258 – CENTRE AQUA RECREATIF PROJET PEDAGOGIQUE

La natation scolaire fait partie intégrante de l'éducation physique et sportive à l'école primaire et au collège et lycée.

Le projet pédagogique est un outil pour l'enseignement de la natation à l'école. Il énonce des sous-objectifs réalisables pour chacun des niveaux. Il rappelle également les objectifs attendus à la fin des cycles par les programmes 2015 et la circulaire du 22 août 2017.

Considérant la compétence « Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire »,



Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au projet pédagogique actuel du centre aqua-récréatif,
Considérant que les modifications nécessaires concernent plusieurs chapitres du projet pédagogique,
Considérant l'avis favorable de la commission « sports et loisirs » du 29 juin 2021,
Après lecture de la proposition de projet pédagogique,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE de modifier des dispositions telles qu'elles préfigurent dans la proposition de projet pédagogique,
- DIT que ce projet pédagogique sera applicable dès que la présente délibération sera exécutoire,
- AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2021

Augé, rue de la Préfecture, 87000 Limoges

99_DE-087-200059400-20211124-2021_258-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	5 GRANET Jean-Pierre	8 HABRIAS Fabien
3 DUCHAMBON Jean	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DARDILHAC Annie	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	18 CLUZEAU Pascal	25 GERBAUD Alex
12 BEAUDET Hervé	19 COINDEAU Lucien	26 GOURAUD Thierry
13 BEIGE Laurence	20 COQUILLAUD Edouard	27 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHABAUD Mireille	21 COUCAUD Nadège	28 LATHIERE Claudine
15 CHAMINADE Fabrice	22 CROCI Eliane	29 MURA Laure
16 CHAZELAS Laurence	23 DESROCHES Bernadette	
17 CHAZELLE Anne-Sophie	24 FAVRAUD Alain	

PROCURATIONS		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire		
LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire		

EXCUSÉES		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/259 – CENTRE AQUA-RECREATIF

MISE EN PLACE D'UN PASS'SPORT POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Considérant la compétence « Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire » de la communauté de communes,

Considérant la mise en place depuis 2007, d'un pass'sport nominatif permettant aux enfants âgés de 4 à 17 ans domiciliés sur les communes du territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin de bénéficier de 7 entrées gratuites au centre aqua-récréatif,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2021
Département de la Haute-Vienne
92_DE-087-20050400-20211124-2021_259-DE

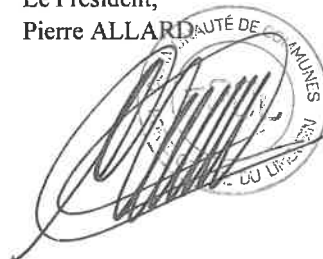
- DECIDE la mise en place des pass'sports, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour les enfants âgés de 4 à 17 ans, domiciliés sur le territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,
- DIT que la validité des pass'sports s'étendra sur l'année civile,
- DIT que les dépenses seront constatées au budget de l'exercice en cours,
- AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien ces opérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	5 GRANET Jean-Pierre	8 HABRIAS Fabien
3 DUCHAMBON Jean	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DARDILHAC Annie	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALESTRAT Yoann	18 CLUZEAU Pascal	25 GERBAUD Alex
12 BEAUDET Hervé	19 COINDEAU Lucien	26 GOURAUD Thierry
13 BEIGE Laurence	20 COQUILLAUD Edouard	27 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHABAUD Mireille	21 COUCAUD Nadège	28 LATHIERE Claudine
15 CHAMINADE Fabrice	22 CROCI Eliane	29 MURA Laure
16 CHAZELAS Laurence	23 DESROCHES Bernadette	
17 CHAZELLE Anne-Sophie	24 FAVRAUD Alain	

PROCURATIONS		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire		
LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire		

EXCUSÉES		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/260 – CENTRE AQUA-RECREATIF ET SPORTIF MISE EN PLACE D'UNE FORMATION B.N.S.S.A. 2021-2022

Chaque année, le centre aqua-récréatif, tout comme les autres structures de la région, rencontre des difficultés pour recruter des saisonniers B.N.S.S.A.

Pour pallier ce problème, le centre aqua-récréatif est un organisme formateur de « surveillant aquatique ».

Cette formation B.N.S.S.A permet d'établir un quota de surveillants sauveteurs formés par un M.N.S. du centre aqua-récréatif pour la préparation physique et par l'UDPS 87 pour le secourisme.

Pour ce faire, un dossier doit être déposé auprès des services de la préfecture afin d'obtenir l'agrément.

La formation aura lieu d'octobre 2021 à avril 2022 pour la préparation physique et durera 5 jours pour le secourisme, pendant les vacances scolaires de février 2022. Elle est à la charge du stagiaire à raison de :

- 200 € pour la préparation physique,
- Forfait UDPS 87 pour le secourisme.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE de déposer un dossier auprès des services de la préfecture afin que le centre aqua-récréatif obtienne l'agrément pour être un organisme formateur de « surveillant aquatique »,
- ADOPTE le tarif de 200 € pour la préparation physique dispensée par un M.N.S. du centre aqua-récréatif, payable en début de formation,
- DIT que les crédits seront constatés au budget de l'exercice en cours,
- AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien ces opérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2021

Approuvé en conseil communautaire

99_DE-067-200059400-20211124-2021_269-PS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 novembre 2021

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

3 DUCHAMBON Jean

4 DARDILHAC Annie

5 GRANET Jean-Pierre

6 CALENDREAU Laëtitia

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

10 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

11 BALESTRAT Yoann

12 BEAUDET Hervé

13 BEIGE Laurence

14 CHABAUD Mireille

15 CHAMINADE Fabrice

16 CHAZELAS Laurence

17 CHAZELLE Anne-Sophie

18 CLUZEAU Pascal

19 COINDEAU Lucien

20 COQUILLAUD Edouard

21 COUCAUD Nadège

22 CROCI Eliane

23 DESROCHES Bernadette

24 FAVRAUD Alain

25 GERBAUD Alex

26 GOURAUD Thierry

27 LANNETTE MICHAUT Vanessa

28 LATHIERE Claudine

29 MURA Laure

PROCURATIONS

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire

LACROIX Philippe, vice-président, à ALLARD Pierre, Président

SADRY Benoit, conseiller communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire

EXCUSÉES

BALLAY Christine, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

COUCAUD Nadège, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2021/261 – BASE VTT
PROJET PEDAGOGIQUE

Le VTT et plus largement les activités physiques de pleine nature sont partie intégrante de l'éducation physique et sportive mais ne peuvent être l'unique constituant du programme.

Ces activités contribuent au développement des compétences motrices et transversales. Elles seront des occasions privilégiées pour l'enseignement des règles de sécurité. Elles placent l'enfant en situation d'exploration active et d'adaptation à un milieu inhabituel où il met en jeu tous les aspects de sa personnalité et de sa motricité.

Considérant la compétence « Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire » de la communauté de communes,

Considérant que la communauté de communes propose des activités VTT aux écoles élémentaires du territoire qui le souhaitent,

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2021

Agglo. de la Vallée de la Vienne

99_DE-087-200809400-20211124-2021_261-DE

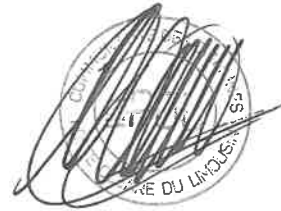
Considérant que le projet pédagogique est un outil pour l'enseignement du VTT à l'école : il énonce des sous-objectifs réalisables pour chacun des niveaux,
Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au projet pédagogique actuel de la base VTT,
Considérant que les modifications nécessaires concernent plusieurs chapitres du projet pédagogique,
Considérant l'avis favorable de la commission « sports et loisirs » du 29 juin 2021,
Après lecture de la proposition de projet pédagogique,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE d'approuver le projet pédagogique annexé à la présente délibération,
- DIT que ce projet pédagogique sera applicable dès que la présente délibération sera exécutoire,
- AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 novembre 2021
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2021

Appréhension des données Éducation 2021

99_DE-087-200059400-20211124-2021_261-05

DÉCISIONS

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DE LA
DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Il est porté à la connaissance de l'assemblée communautaire qu'en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2020, aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et des articles L2322-1 et L2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin a été amené à prendre des décisions relatives :

. à l'attribution du marché de travaux lié à la fourniture, la pose et la mise en service d'un dessableur en amont du bassin d'orage avenue Corot à Saint-Junien à la société CMC TP (87 310 – Saint-Laurent-sur-Gorre). Les prestations sont rémunérées par un prix global et forfaitaire s'élevant à 44 063,00 € hors taxes. Le contrat sera notifié à l'opérateur économique pour attribution et engagement de la période de préparation, les délais d'exécution mentionnés à l'acte d'engagement seront appréciés à partir de la date fixée à l'ordre de service prescrivant l'engagement des travaux qui sera délivré ultérieurement. La proposition présentée par l'opérateur économique a été jugée conforme aux prescriptions techniques particulières et répond à l'ensemble des besoins exprimés au cahier des charges – Décision n° 2021/198 du 14 septembre 2021 ;

. à la signature d'une convention avec l'association POL Baseball Haute Vienne représentée par le Co-Président Monsieur Jean Marie BOULAY en exercice, relative à la mise à disposition gratuite du gymnase intercommunal d'Oradour sur Glane, pour ses séances d'activités de baseball, pour les périodes scolaires 2021-2022 – Décision n° 2021/199 du 23 septembre 2021 ;

. à la signature d'une convention avec l'association THANH LONG 87 représentée par son Président en exercice, Monsieur Marc JABOT, relative à la mise à disposition gratuite du gymnase intercommunal d'Oradour sur Glane, pour ses séances de VIET VO DAO, pour les périodes scolaires 2021-2022 – Décision n° 2021/200 du 23 septembre 2021 ;

. à la signature d'une convention avec l'association OSG HANDBALL représentée par les Co-Présidentes Mesdames Magali MANEUF et Christelle Collet en exercice, relative à la mise à disposition gratuite du gymnase intercommunal d'Oradour sur Glane, pour ses séances d'entraînements, et de compétitions HANDBALL, pour les périodes scolaires 2021-2022 – Décision n° 2021/201 du 23 septembre 2021 ;

. à l'autorisation d'utilisation par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du site pour une formation sauvetage-déblaiement du 1^{er} au 9 octobre 2021 – Décision n° 2021/202 du 24 septembre 2021 ;

. à la signature d'une convention avec l'association sportive du collège Paul Langevin représentée par son Président Monsieur Pascal ROBERT en exercice, relative à la mise à disposition gratuite du complexe sportif intercommunal d'Oradour sur Glane, et notamment sur le mur d'escalade, pour les périodes scolaires 2021-2022 – Décision n° 2021/203 du 28 septembre 2021 ;

. à la signature d'une convention avec le Relais Petite Enfance (RAM) « La Passerelle », représenté par le maire d'Oradour-sur-Glane en exercice, Monsieur Philippe LACROIX, relative à la mise à disposition gratuite du complexe sportif intercommunal d'Oradour-sur-Glane, pour ses séances d'éveil et de motricité, pour les périodes scolaires 2021-2022 – Décision n° 2021/204 du 28 septembre 2021 ;

. à la signature d'une convention avec le ROC-ASSJ Handball 87, représentée par sa co-présidente en exercice, madame Maria-Magdalena MARTIN MORENO, relative à la mise à disposition des locaux du centre aqua-récréatif – Décision n° 2021/205 du 28 septembre 2021 ;

. à la signature d'une convention avec l'association POL Baseball Haute Vienne représentée par le Co-Président Monsieur Jean Marie BOULAY en exercice, relative à la mise à disposition gratuite du complexe sportif intercommunal d'Oradour sur Glane, pour sa manifestation de baseball, le samedi 19 et le dimanche 20 février 2022 – Décision n° 2021/228 du 8 octobre 2021 ;

. à la signature d'une convention avec l'Association Sportive Saint-Junien Badminton représentée par la Présidente Madame Jennifer GIROUX en exercice, relative à la mise à disposition gratuite du gymnase intercommunal d'Oradour sur Glane, pour ses manifestations de badminton, pour les périodes scolaires 2021-2022 – Décision n° 2021/229 du 8 octobre 2021 ;

. à la signature d'une convention et ses avenants éventuels avec l'association « les défis du sport solidarité », représentée par son président en exercice, monsieur Gérard COUDERT, relative à la mise à disposition des locaux du centre aqua-récréatif au profit des personnes en phase de resocialisation – Décision n° 2021/230 du 8 octobre 2021 ;

. à la signature d'une convention et ses avenants éventuels avec l'ASSJ Natation Vienne-Glane, représentée par son président en exercice, monsieur Jacques BOULESTEIX, relative à la mise à disposition des locaux du centre aqua-récréatif – Décision n° 2021/231 du 13 octobre 2021 ;

. à la signature d'une convention avec le CREPS de Poitiers pour la mise en place des interventions en face à face pédagogique de deux éducateurs sportifs dans le cadre de la formation BPJEPSAAN. La convention prendra effet dès sa signature jusqu'au 01 juillet 2022. Le Creps s'engage à verser à la CCPOL une somme de 6589,20 euros TTC – Décision n° 2021/232 du 14 octobre 2021 ;

. à la signature d'un contrat de maintenance et d'assistance du logiciel « gestion de camping 3D » pour le gîte de Videix, présenté par la société 3D Ouest, à compter du 13 mars 2021 pour une durée totale de 48 mois. Le montant annuel pour la période initiale est fixé à 704,79 euros HT. Une révision de prix est prévue au début de chaque période de maintenance – Décision n° 2021/233 du 15 octobre 2021 ;

. au remboursement partiel du prêt relais n°5339958 souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 500 000 € – Décision n° 2021/234 du 18 octobre 2021 ;

. à la signature d'une convention et ses avenants éventuels avec l'entreprise ATEA Solutions, n° de Siret : 828 697 870 00016, représenté par son Président, Monsieur Vadim DAUBORD, relative à la mise à disposition précaire d'un terrain de 2 477 m² au lieu-dit Les Terres du Loubier à Saint-Victournien, situé en partie sur la parcelle cadastrée AL 377 pour un loyer de 300 € HT par mois – Décision n° 2021/235 du 26 octobre 2021 ;

. à la signature d'une convention de partenariat du projet « Météores » avec le collège du Parc de Saint-Mathieu – Décision n° 2021/236 du 4 novembre 2021 ;

. à la mise en vente via la plateforme WEBENCHERES.COM des biens suivants d'une valeur nominale inférieure à 4 600,00 € dans les conditions optimales de transparence et de traçabilité :

Matériel	Numéro inventaire	Prix de vente
Pulvérisateur Blanchard	200700004	422 €
Renault Master benne	2006/8	2 602 €
Renault Premium BOM SEMAT	200800001	2 522 €
Traceur HP designjet 500	Bien non identifiable sortie sans numéro d'inventaire	20 €
Photocopieur Canon IR2200	200600037	107 €

– Décision n° 2021/237 du 5 novembre 2021 ;

Information portée à la connaissance de l'assemblée communautaire le 24 novembre 2021,
Le Président,

